YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/243

OBJET : Convention de prestation musicale - conclue avec l'association Parole, Culture, Cité

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des Journées du Patrimoine, une prestation musicale, le dimanche 17 septembre 2000, à 18H30, à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, à Yerres.

DECIDE

DE signer une convention de prestation avec l'association Parole, Culture, Cité sise Hôtel de Ville, 60 rue Charles de Gaulle, 91330 Yerres, représentée par Monsieur MELLA, son président, pour un montant de 2.000 Frs.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 13 septembre 2000

REÇU LE
21 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES
91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE